

<b>MONTIGNY LENGRAIN SALLE DES FETES</b>	<b>BOURSE TOUTES COLLECTIONS</b>	<b>DIMANCHE 14 septembre 2025</b>
--	--	---------------------------------------

Nous vous adressons un bulletin de participation et le règlement de l'événement à conserver.

Si vous désirez vous inscrire, veuillez le remplir lisiblement et nous le renvoyer ainsi que votre règlement à l'adresse suivante :

Mr Marc DESTREZ 5 rue de Basse Terre 02290 Montigny Lengrain

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

N° carte d'identité : .....délivrée le .....

à .....

ou N° permis de conduire .....délivré le .....

à .....

N° de registre (pour les professionnels) :

.....

Je certifie ne pas avoir participé à plus d'une vente au déballage précédemment en 2025.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'événement

Je souhaite retenir un emplacement de .....table(s) de 1,20m pour 2€ la table (**3 tables maxi**)

Je joins donc un chèque de .....€ à l'ordre de l'association de pêche La Carpe de Montigny-Lengrain.

A..... le .....2025

Signature

## Règlement de la manifestation :

- La manifestation, organisée par l'Association de pêche « La carpe de Montigny Lengrain » et le comité des fêtes, a pour but de réunir différentes collections, des plus insolites aux plus traditionnelles, d'effectuer des échanges et des ventes entre collectionneurs professionnels ou particuliers.
- La réservation se fera par ce bulletin, accompagné du règlement, dans la limite des places disponibles. Les chèques ne seront encaissés qu'après la bourse.
- Toute inscription engage le demandeur sauf cas exceptionnel (maladie, deuil...). Le remboursement ne se fera que sur demande avec un justificatif.
- Tout emplacement inoccupé à 10h sera à la disposition des organisateurs et ne pourra donner lieu à un remboursement.
- La bourse est ouverte aux exposants à 7h00, accueil du public à 8h30.
- Clôture de la bourse à 18h00 (les exposants s'engagent ne pas quitter leur stand avant cet horaire, sauf impératif météorologique ou éloignement).
- Les objets exposés ou entreposés dans le local de la bourse le sont aux seuls risques et périls de leur propriétaire. Ils doivent être en conformité avec la législation. La vente de tout article appartenant à la catégorie des armes (munitions, arme blanche...), aux objets de fouille, militaires et aux objets nazis est interdite.
- Toute vente "à la sauvette" aux abords de la manifestation est formellement interdite.
- L'association, dégage toute responsabilité en cas de non-respect de ces interdictions. Les contrevenants seront seuls responsables et en supporteront tous les préjudices.
- Les associations organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables de dommages, préjudices, vols (etc...) qui pourraient être causés.
- Dans l'intérêt d'un parfait fonctionnement de la bourse, les associations se réservent le droit d'apporter toute modification à ce règlement et se réserve aussi le droit d'exclure sans indemnisation tout participant qui troublerait le bon déroulement de l'événement.
- Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé.
- Il est interdit de stationner devant la porte d'entrée (sauf pour chargement et déchargement), un parking est à disposition.
- Restauration sur place : croque-monsieur, casse-croûtes, boissons diverses, café (le café sera offert à tout exposant).

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter  
Mr Marc Destrez au 03 23 55 57 08 ou 06 46 46 29 34

### plan d'accès

Salle des fêtes  
Place Adrien Cauchemé  
7 rue de Vaudrial



2,4km

Entreprise  
Intersnack

Entreprise  
BabyNov

SOISSONS →

RN31 →

COMPIEGNE